

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/02/2023

Référence
09_2023

Objet de la délibération
Adhésion au marché de fourniture de gaz de la FDEA

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	10

Date de la convocation
08/02/2023

Date d'affichage
20/02/2023

Vote
<b>MAJORITE</b>
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 20/02/2023

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le 20 Février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

**Présents** : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, GAVAZZI Romain, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

**Excuses séance:** Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CANARD Stéphane à M. ANTOINE Jérôme, LEHEUTRE Bruno à M. GAVAZZI Romain

**Absents séance:**

Absent(s) : MM : JENNEPIN Patrick, LEBLANC Eric, PIART Steve

**A été nommé(e) secrétaire** : M. RABIN Patrice

**Objet de la délibération** : **Adhésion au marché de fourniture de gaz de la FDEA**

M. le Maire informe le conseil municipal que depuis le 1er janvier 2016, les acheteurs soumis au Code des marchés publics notamment les collectivités territoriales et les établissements publics devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix, faute de quoi ils s'exposent à subir une interruption de service puisque les contrats aux tarifs réglementés auront disparu.

Afin d'obtenir les meilleurs tarifs, M. le Maire propose de recourir au groupement de commande proposé par la Fédération Départementale des Energies des Ardennes, regroupant fourniture et services pour l'achat de gaz naturel. Il demande une adhésion par convention, et pour se faire, il est nécessaire de délibérer.

Les conseillers ayant lu préalablement ladite convention, après en avoir délibéré :

DECIDE, à la majorité d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, annexée à la présente convention de groupement d'achat ;

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

ID : 008-210803904-20230220-09\_2023-DE



AUTORISE le Maire à signer la présente convention,  
AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés,  
accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de  
commandes pour le compte de la Commune de Sormonne et ce sans  
distinction de procédure ou de montants ;  
DIT que les dépenses sont inscrites au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/02/2023  
Le Maire  
François DENEUX